



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

Absents avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian

LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne

pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian MATRAS

OBJET : 2019-065 : adhésion à la charte de l'IWA pour des territoires « eau responsable »

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion à la charte IWA Territoire « eau responsable », sur proposition du syndicat Roannaise de l'Eau.

Cette adhésion n'entraîne aucune contrainte mais valide plutôt un engagement moral pour rendre le territoire communal plus perméable à l'eau et également protéger les milieux aquatiques.

En effet, Roannaise de l'Eau mène depuis plusieurs années de nombreuses actions sur la gestion des eaux en ville. A ce titre, elle est chargée de la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau, à savoir assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques.

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCAATION	
5 décembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
30 DEC. 2019	
Codification : 8.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 30 DEC. 2019 et publication du 30 DEC. 2019 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

Dans ce contexte, les élus de Roannais Agglomération et de Roannaise de l'Eau ont approuvé l'adhésion à la charte IWA (association internationale pour l'eau), pour des territoires « eau responsable », qui a été officialisée le 26 septembre 2017 à la Métropole de Lyon.

Cette charte est structurée sur un ensemble de principes reposant sur 4 thématiques :

- des services d'eau durable à tous
- une conception urbaine sensible
- une ville connectée à son bassin versant
- des communautés « eau responsable »

Ainsi, Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau souhaitent que l'ensemble des acteurs du territoire, et plus particulièrement les communes, s'engagent dans cette démarche en adhérant à cette charte Territoire « eau responsable ». Cette adhésion n'entraîne aucune contrainte mais valide un engagement moral.

L'objectif de cet engagement est d'encourager des actions collaboratives soutenues par une vision commune de l'ensemble des acteurs du territoire, de sorte que les gouvernances locales, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux en ville.

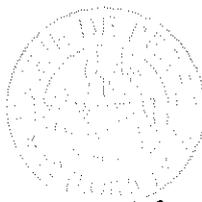
Cet engagement contribuera à la démarche de la gestion des eaux en ville proposée par Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau en développant des projets sur le territoire communal pour le rendre plus perméable à l'eau et aussi protéger les milieux aquatiques.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune de Perreux à la charte de l'IWA pour des territoires « eau responsable ».

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 17 décembre 2019



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Yves Boire". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name.